

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
188^e année
7 juin 2012
n° 22 / 7515^e
pages 1393 à 1472

/ Propriété littéraire et artistique

Sculpture : précisions sur le régime des tirages posthumes
(à propos de Civ. 1^{re}, 4 mai 2012, aff. « La Vague », de Camille Claudel)

- > Conclusions de Bernard Pagès 1446
- > Commentaire de Célia Zolynski 1452

ÉDITO

1393 Allez les Verts !, Félix Rome

ACTUALITÉS

1396 Pratique anticoncurrentielle : application de la prescription décennale

POINT DE VUE

1413 L'honneur est sauf : les tribunaux de commerce ne sont pas contraires à la Constitution,
Jean-Luc Vallens

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1415 **Chroniques** : Réflexions sur la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise contre le piratage économique, Marie Malaurie-Vignal
- 1425 L'information du franchisé sur le futur, Romain Loir
- 1432 **Panoramas** : Droit de la filiation, Frédérique Granet-Lambrechts
- 1439 Droit des transports, Hugues Kenfack
- 1455 **Notes** : La responsabilité pour soutien abusif de l'article L. 650-1 du code de commerce : la fin des incertitudes, note sous Com. 27 mars 2012, par Reinhard Dammann et Alexis Rapp
- 1460 L'insaisissable déclaration de l'article L. 526-1 du code de commerce, note sous Com. 13 mars 2012, Franck Marmoz
- 1464 Les conséquences de la certification d'une décision en titre exécutoire européen, note sous Civ. 2^e, 22 févr. 2012, Lucien Maurin
- 1467 L'absence de notification du projet de vente ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de préemption, note sous Civ. 3^e, 1^{er} févr. 2012, Franck Roussel

ENTRETIEN

- 1472 Marie-Pierre Dumont-Lefrand - L'annexe environnementale : un risque de performance énergétique à géométrie variable

DALLOZ

321222



9 782993 121222

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dallosz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:
Françoise ARRIAGADA (5363)
Katy PERCHEREAU (5366)
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)
Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC
Abonnements: Yvette NAY, Directrice
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dallosz.fr
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)
Etranger: 464 € HT
Prix au numéro: 19,40 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1012 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne cedex
Dépôt légal - Juin 2012

Editions Dallosz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Recueil / Kiosque »
et « Bliester 4p (RecDZ-Kitmédia-06-2012) »

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome

1393 Allez les Verts !



ACTUALITÉS

1396

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratique anticoncurrentielle: application de la prescription décennale, *Com.* 15 mai 2012

Entreprise en difficulté

Responsabilité pour insuffisance d'actif: convocation du dirigeant, *Com.* 22 mai 2012
Recours-nullité: qualité de partie et notion d'excès de pouvoir, *Com.* 22 mai 2012
Réalisation d'actif: sort des immeubles du débiteur commun en biens, *Com.* 22 mai 2012

Société et marché financier

Expertise de l'article 1843-4: recours en cas d'excès de pouvoir, *Com.* 15 mai 2012
Franchissement de seuil et action de concert: pouvoir du bureau de l'assemblée, *Com.* 15 mai 2012
Franchissement de seuil et action de concert: faisceau d'indices, *Com.* 15 mai 2012
Abus de pouvoirs: enrichissement personnel par rémunération excessive, *Crim.* 16 mai 2012
Société en participation: cession des droits des associés, *Com.* 15 mai 2012
Apport en numéraire par des époux communs en biens: qualité d'associé, *Com.* 15 mai 2012

1403

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Personne morale: réparation du préjudice moral, *Com.* 15 mai 2012

Famille-Personne-Succession

Adoption internationale: conversion en adoption plénière, *Civ.* 1^{re}, 23 mai 2012
Liquidation de la communauté entre époux: office du juge, *Civ.* 1^{re}, 23 mai 2012
Renonciation à la succession: exercice du droit de retour, *Civ.* 1^{re}, 23 mai 2012

1404

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit de vote des détenus: pas de condamnation de l'Italie, *CEDH* 22 mai 2012

1405

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Altération de preuve: prescription de l'action publique, *Crim.* 16 mai 2012

Presse et communication

Diffamation: imputations diffamatoires dans une correspondance privée, *Crim.* 11 avr. 2012
Appel au boycott citoyen d'Israël: provocation à la discrimination, *Crim.* 22 mai 2012

1406

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Fonction publique: expérimentation du recours administratif préalable
Conseil d'Etat: rapport sur l'accessibilité des décisions du juge administratif
Prescription des créances sur l'Etat: non-renvoi d'une QPC, *Civ.* 3^e, 16 mai 2012
Rétention administrative: pouvoir du premier président, *Civ.* 1^{re}, 23 mai 2012

1407

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement moral: office du juge, *Soc.* 16 mai 2012
Harcèlement moral: contrôle de la Cour de cassation, *Soc.* 16 mai 2012
Licenciement: force majeure exonératoire, *Soc.* 16 mai 2012
Période probatoire: accord exprès du salarié, *Soc.* 16 mai 2012
Clause de non-concurrence: appréciation par le juge de la contrepartie, *Soc.* 16 mai 2012
Clause de non-concurrence: embauche dans un autre magasin de la même enseigne, *Soc.* 16 mai 2012
Emploi d'un étranger sans autorisation: préjudice direct causé au salarié, *Crim.* 11 avr. 2012
Discrimination syndicale: charge de la preuve, *Crim.* 11 avr. 2012
Délégué syndical: périmètre de désignation, *Soc.* 10 mai 2012
Délégué syndical central: représentation au sein d'un établissement, *Soc.* 10 mai 2012
Délai de carence entre deux CDD: non-renvoi d'une QPC, *Soc.* 10 mai 2012

1411

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

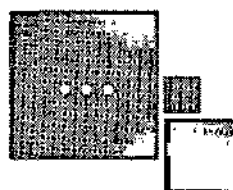
Procédure civile

Référé: renvoi de l'affaire au fond, *Civ.* 2^e, 16 mai 2012
Exception d'incompétence: compétence internationale, *Civ.* 1^{re}, 23 mai 2012

Profession juridique et judiciaire

Pourvoi en cassation: désignation d'office d'un avocat aux Conseils, *Civ.* 1^{re}, 16 mai 2012
Procédure disciplinaire: audition de la personne poursuivie, *Civ.* 1^{re}, 16 mai 2012
Avocat: admonestation adressée par le bâtonnier, *Civ.* 1^{re}, 16 mai 2012
Tribunaux d'instance: propositions pour améliorer le fonctionnement
Voie d'exécution

Code des procédures civiles d'exécution: publication de la partie réglementaire



POINT DE VUE

1413

L'honneur est sauf : les tribunaux de commerce ne sont pas contraires à la Constitution
par Jean-Luc Vallens



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1415

Réflexions sur la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise contre le piratage économique
par Marie Malaurie-Vignal

1425

L'information du franchisé sur le futur
par Romain Loir

PANORAMA

1432

Droit de la filiation
avril 2011 - février 2012
par Frédérique Granet-Lambrechts

1439

Droit des transports
janvier 2011 - décembre 2011
par Hugues Kenfack

NOTES

1446

Sculpture : tirages posthumes, la fin des excès,
concl. sur Civ. 1^{re}, 4 mai 2012
par Bernard Pagès

1452

La Cour de cassation sculpte le régime des fontes posthumes, note sous Civ. 1^{re}, 4 mai 2012
par Célia Zolynski

1455

La responsabilité pour soutien abusif de l'article L. 650-1 du code de commerce : la fin des incertitudes, note sous Com. 27 mars 2012
par Reinhard Dammann et Alexis Rapp

1460

L'insaisissable déclaration de l'article L. 526-1 du code de commerce, note sous Com. 13 mars 2012
par Franck Marmoz

1464

Les conséquences de la certification d'une décision en titre exécutoire européen, note sous Civ. 2^e, 22 févr. 2012
par Lucien Maurin

1467

L'absence de notification du projet de vente ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de préemption, note sous Civ. 3^e, 1^{er} févr. 2012
par Franck Roussel



2

3

ENTRETIEN

1472

Marie-Pierre Dumont-Lefrand - L'annexe environnementale : un risque de performance énergétique à géométrie variable

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'au-

teur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).

Photo de couverture :
1897
- Onyx et Bronze sur socle en marbre.
- Musée Rodin.
- Photo Takeo Tanaka.
- N°48 page 386
du Catalogue raisonné.
/Éditions Aittouarès/Paris.